



*www.sytrad.fr*

**Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme**

7 rue Louis Armand

ZI La Motte

26 800 PORTES LES VALENCE

Tel : 04 75 57 80 00 / Fax : 04 75 57 75 14

## CONVENTION

---

*Régissant la cession et le suivi technique  
des composteurs individuels  
aux particuliers*



## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Syndicat de traitement des déchets Adèche-Drôme (SYTRAD) représenté par Monsieur Serge BLACHE, en sa qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes par la décision 2005-09, devenue exécutoire le 08 mars 2005,

*Ci-après dénommé « Le SYTRAD »*

ET

Madame / Monsieur .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

*Ci-après dénommé(e) « Le PRENEUR »*

Lesquels sont convenus de la présente convention relative au bien ci-après identifié, à son usage et au suivi technique qui s'y applique,

## Contexte

---

Afin de promouvoir la pratique du compostage individuel sur son territoire, le SYTRAD cède **un composteur** aux usagers volontaires en échange de **l'adhésion à un service de suivi technique**.

### ***Description technique du composteur mis à disposition par la présente :***

Marque : Quadria

Type : Composteur Individuel de Jardin « Conique » de 345L

Couleur : Verte

Composition : 100% produits synthétiques recyclés et recyclables

Certifié NF Environnement (NF 094).

Dès signature du présent contrat, le composteur sera considéré comme la propriété du PRENEUR.

## Engagements du PRENEUR

---

Par la présente, le PRENEUR s'engage à :

- ✓ **Trier** ses déchets fermentescibles (reste de repas, épluchures,...) et ne plus les jeter avec ses ordures ménagères ;
- ✓ **Utiliser le composteur** mis à sa disposition afin de réaliser du compost à partir des déchets fermentescibles qu'il aura triés ;
- ✓ **Contrôler le processus de compostage** et veiller à son bon déroulement ;
- ✓ **Solliciter les services techniques** du SYTRAD en cas de dysfonctionnement du composteur ou de difficultés rencontrées dans le cadre de la pratique ;
- ✓ **Répondre aux enquêtes** du SYTRAD sur la pratique du compostage.

## Engagements du SYTRAD

---

Par la présente, le SYTRAD s'engage à :

- ✓ **Distribuer** au PRENEUR outre le composteur individuel :
  - un guide pratique sur le compostage individuel ;
  - une **notice de montage** ;
- ✓ Mettre **un technicien spécialisé** dans la pratique du compostage individuel à la disposition des usagers selon les modalités exposées ci-dessous ;
- ✓ **Répondre**, dans un délai de 10 jours, à toute question écrite concernant la pratique du compostage individuel ;
- ✓ **Assurer un suivi** de la pratique du PRENEUR par l'envoi de questionnaires.

Le technicien mis à la disposition du PRENEUR est joignable :

- par **courrier électronique**, à l'adresse e-mail suivante : [compost@sytrad.fr](mailto:compost@sytrad.fr)
- par **courrier postal**, à l'adresse suivante :

SYTRAD  
Opération compostage individuel  
7, rue Louis Armand  
ZI La Motte  
26800 Portes-lès-Valence

## Limites du contrat

---

Le SYTRAD ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de tout accident ou incident matériel ou corporel survenu suite à une utilisation quelconque du composteur.

Le SYTRAD limite la distribution de ces équipements à **un composteur par foyer**.

De plus, l'utilisation du composteur à des fins autres que le traitement des déchets fermentescibles en vue de leur compostage est formellement interdite.

Par la présente, le PRENEUR s'engage à ne pas vendre ou céder à titre onéreux le composteur. Toute vente ou cession à titre onéreux pourra entraîner des poursuites de la part du SYTRAD.

La présente convention est valable **pour une durée de 3 ans** à compter du jour de sa signature.

Modalités de règlement :                     Chèque bancaire                     Chèque postal

Fait en double exemplaires à ....., le ...../...../.....,

Le Président du SYTRAD,  
Serge Blache,



Le PRENEUR,

**Remarque** : Toutes les informations que vous nous communiquerez seront confidentielles et utilisées uniquement par le SYTRAD pour un suivi technique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au SYTRAD.